



Cartographie des habitats à partir de la typologie EUNIS : l'exemple de Lamballe Terre & Mer

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer
(département des Côtes d'Armor)

Partenaires associés

- VivArmor Nature,
- Institut de Géoarchitecture de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)



Objectif (s)

Disposer d'un outil cartographique des habitats permettant de mettre en évidence des enjeux de biodiversité

Description de l'action

Le contexte de l'action

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature au cours de la démarche d'atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) au sein d'un territoire d'expérimentation comprenant 15 communes, et ce entre 2017 et 2020.

Dans ce contexte, VivArmor Nature a sollicité l'Institut de Géoarchitecture de l'UBO pour réaliser une cartographie des habitats sur le territoire.

Une cartographie réalisée au 1/5 000 selon la typologie EUNIS

La carte des habitats réalisée repose sur la typologie européenne EUNIS dans sa version la plus récente de 2008. Cette typologie EUNIS présente l'avantage d'intégrer les habitats artificiels, en plus des habitats naturels et semi-naturels.

Pour les entités naturelles, le choix a été fait d'aller à des niveaux de classification détaillés (niveau 4) voire très détaillés (niveau 6) pour certains habitats très spécifiques. En outre, des liens vers le rattachement phytosociologique des communautés végétales ont été faits (en fonction des éléments écologiques interprétables) et les habitats relevant de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » (DHFF) ont aussi été renseignés selon la classification EUR28.

L'échelle retenue est le 1/5 000. Elle permet de distinguer les groupements végétaux de façon précise, potentiellement jusqu'à l'association végétale. De plus, il est possible de mettre en évidence de petites entités dans un territoire très fragmenté comme celui de Lamballe Terre & Mer et d'améliorer l'estimation de l'occupation du sol (cf. figure 1 ci-après).

Pour aider à l'interprétation des cartes, les habitats et leurs végétations correspondantes sont décrits sous forme de fiches synthétiques accompagnées de cartes synthétiques de répartition (cf. figure 2 ci-après). Elles sont regroupées par grands types de végétations selon la classification de Mucina *et al.* (2016) puis ordonnées selon le code EUNIS.

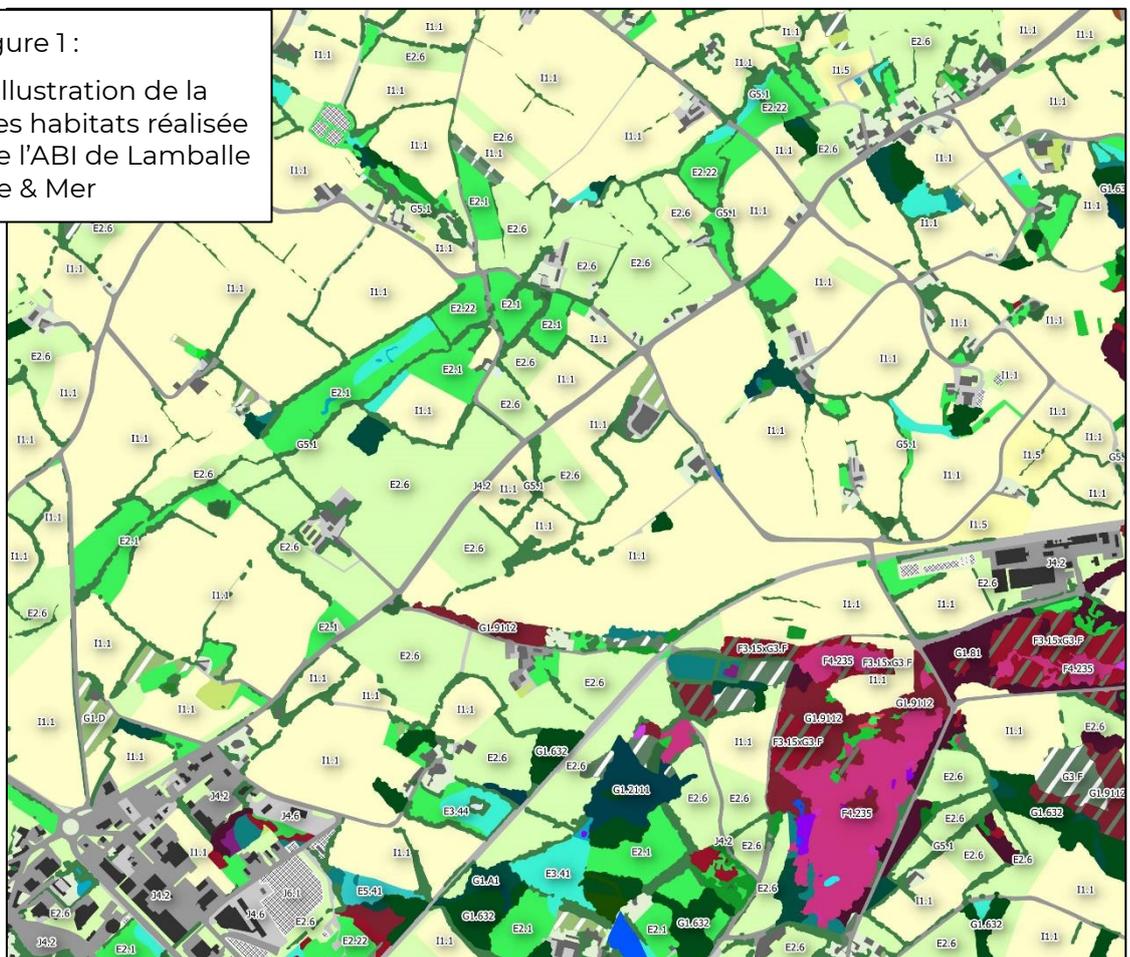
L'ensemble des habitats inventoriés figure dans l'inventaire produit, qu'il s'agisse des habitats surfaciques suffisamment étendus pour apparaître sur la carte aussi bien que des habitats non cartographiés de faible étendue se développant soit sous forme linéaire (ourlets, végétations des murs, ceintures liées à une zonation, etc.) soit de manière ponctuelle (petits groupements d'annuelles par exemple).

Description de l'action (Suite)

Habitats EUNIS	
■ C1.224 - Colonies flottantes d' <i>Utricularia australis</i> et d' <i>Utricularia vulgaris</i>	■ G1.81 – Bois atlantiques de <i>Quercus robur</i> et <i>Betula</i>
■ C1.3 - Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	■ G1.9111 - Boulaies humides
■ C1.32 - Végétations flottant librement des plans d'eau eutrophes	■ G1.9112 - Boulaies sèches acidoclines médio-européennes
■ C3.1 - Formations à héliophytes riches en espèces	■ G1.9112 x G3.F - Boulaies sèches enrésinées
■ C3.231 - Typhaies à <i>Typha latifolia</i>	■ G1.A1 - Boissements sur sols eutrophes et mésotrophes à <i>Quercus</i> , <i>Fraxinus</i> et <i>Carpinus Betulus</i>
■ C3413 - Gazon en bordure des étangs acides à eaux peu profondes	■ G1.A4 - Forêts de ravin et de pente
■ D4.11 - Bas-marais à <i>Schoenus nigricans</i>	■ G1C - Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés
■ E1721 - Pelouses némorales à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i>	■ G1.D - Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix
■ E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	■ G3.F - Plantations très artificielles de conifères
■ E2.21 - Prairies de fauche atlantiques	■ G5.1 - Alignements d'arbres
■ E2.22 - Prairies de fauche planitaires subatlantiques	■ G5.2 - Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés
■ E2.6 - Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	■ G54 - Petits bois anthropiques de conifères
■ E27 - Prairies mésiques non gérées	■ G5.5 - Petits bois mixtes de feuillus et conifères
■ E2.8 - Pelouses mésophiles piétinées à espèces annuelles	■ G5.61 - Prébois caducifoliés
■ E341 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides	■ G572 - Stades initiaux des plantations de feuillus caducifoliés
■ E344 - Gazon inondés et communautés apparentées	■ I1.1 - Monocultures intensives
■ E3.512 - Prairies acidoclines à <i>Molinie</i> bleue	■ I1.2 - Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture
■ E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	■ I1.5 - Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées
■ E5.31 - Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> subatlantiques	■ J1 - Bâtiments des villes et des villages
■ E541 - Ecrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	■ J2 - Constructions à faible densité
■ F3.III - Fourrés à <i>Prunellier</i> et ronces	■ J4.2 - Réseaux routiers
■ F3.141 - Formations à <i>Genêt</i> à balais planitaires et collinéennes	■ J4.3 - Réseaux ferroviaires
■ F3.15 - Fourrés à <i>Ulex europaeus</i>	■ J4.6 - Surfaces pavées et espaces récréatifs
■ F3.15 x G3.F - Fourrés à <i>Ulex europaeus</i> sous pinède	■ J47 - Parties construites des cimetières
■ F3.171 - Fourrés de noisetier atlantiques et subatlantiques	■ J5.3 - Eaux stagnantes très artificielles non salées
■ F4.12 - Landes humides méridionales	■ J6.1 - Déchets provenant de la construction et de la démolition de bâtiments
■ F4.235 - Landes anglo-armoricaines à <i>Erica cinerea</i> et <i>Ulex gallii</i>	■ J6.2 - Déchets ménagers et sites dénoyisement
■ F9.21 - Saussaies marécageuses à <i>Saule cendré</i>	■ J6.3 - Déchets organiques non agricoles
■ G1.2111 - Aulnaies-frênaies à <i>Laîches</i>	■ J64 - Déchets agricoles et horticoles
■ G1.2132 - Aulnaies-frênaies ouest-européennes à hautes herbes	■ X22 - Petits jardins non domestiques des centres-villes
■ G1.632 - Hêtraies neutrophiles atlantiques	■ X24 - Jardins domestiques des villes et des centres-villes
	■ X25 - Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines

Figure 1 :

Légende et illustration de la cartographie des habitats réalisée dans le cadre de l'ABI de Lamballe Terre & Mer



Description de l'action (Suite)

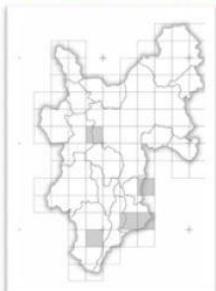
<p>Numéro de fiche et intitulé EUNIS de l'habitat -> une couleur par grand type de végétation</p> <p>Code EUNIS</p> <p>Surface totale</p> <p>Description générale</p> <p>Potentialités dynamiques</p> <p>Répartition, menaces et valeur patrimoniale</p>	<p>Habitat d'intérêt communautaire (* : prioritaire)</p>	<p>Curseur de vulnérabilité (Liste Rouge) et de rareté</p>	<p>○: surfacique ~: linéaire •: ponctuel</p> <p>Niveau d'enjeu pour Lamballe Communauté</p> <p>Carte de distribution</p> <p>Correspondances avec la nomenclature phytosociologique (n° fiche PVF2 entre crochets si disponible)</p>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>F1 Gazons médio-européens à Orpins ○</p> <p>EUNIS : E1.111 CH Natura 2000 : 8230 (-5) NE DD LC NT VU EN CR</p> <p>TC C AC PC AR R TR</p> <p><i>Surface</i> : < 1 ha</p> <p><i>Description</i> : pelouses xérophiles pionnières des dalles rocheuses siliceuses de l'intérieur caractérisées par l'Orpin d'Angleterre (<i>Sedum anglicum</i>) associant espèces annuelles et vivaces.</p> <p>Ces pelouses sont très ouvertes. Les espèces les plus fréquentes sont : <i>Rumex acetosella</i>, <i>Agrostis capillaris</i>, <i>Teesdalia nudicaulis</i>, <i>Prospero autumnale</i>, <i>Hypericum linariifolium</i>, <i>Umbilicus rupestris</i>, <i>Ornithopus perpusillus</i>, <i>Aphanes arvensis</i>, <i>Logfia minima</i>, <i>Hypochaeris radicata</i>, <i>Polytrichum juniperinum</i> et <i>Hypnum cupressiforme</i> var. <i>lanuginosum</i>.</p> <p><i>Dynamique</i> : pelouses primaires très stables localement liées à d'anciennes carrières.</p> <p><i>Distribution, menaces et valeur patrimoniale</i> : coteaux de la Truite à Lamballe, sur le monzogranite de Quessoy - Lamballe, ponctuellement sur les éperons rocheux de l'estuaire du Gouessant, sur formations métamorphiques acides. Rare voire très rare sur le territoire, cet habitat ne semble cependant pas menacé puisque, bien que sensible aux perturbations, les stations sont dans l'ensemble peu fréquentées.</p> <p><i>Synsystème</i> :</p> <p>➤ <i>Sedum anglici</i> Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952</p>  </div>			

Figure 2 : guide de lecture des "fiches habitats" (Perrin, 2018)

Suite et perspectives

Plus d'une centaine d'habitats EUNIS a ainsi été inventoriée, ce qui dénote à la fois du niveau de détail du travail mené et de la diversité des habitats présents sur le territoire.

Cet exercice a permis d'établir un portrait inédit des habitats du territoire d'expérimentation de 15 communes de Lamballe Terre & Mer, même si des précisions typologiques nécessiteraient d'être apportées.

Il a également mis en évidence des thématiques fortes en termes de préservation de la biodiversité et de gestion du territoire.

Ce travail a servi de support pour les analyses de connectivité et pour orienter les inventaires faunistiques et floristiques. Les enjeux identifiés ont également été directement intégrés dans les éléments de trame verte et bleue mis en évidence au cours de la démarche d'ABI.

Enfin, la carte des habitats peut également constituer un outil essentiel de connaissance et de sensibilisation pour le grand public. Elle pourrait être exploitable sous différentes formes comme par exemple des articles thématiques dans les bulletins locaux d'information, des sorties naturalistes ou encore la prise en compte des habitats dans les tracés d'itinéraires de randonnée.

Bilan et enseignements

Pour la réalisation de cette carte, quelques points essentiels sont à souligner :

- Les 27 000 ha ont pu être cartographiés avec peu de difficultés du fait du caractère relativement anthropique du territoire : cartographier aussi finement un territoire peu anthropisé de cette taille aurait été bien plus complexe.
- Il est impératif de prendre en compte la phénologie de la végétation pour réaliser une telle carte et d'adapter le calendrier du projet en conséquence.
- La réalisation de la cartographie des habitats en début de projet permet d'orienter de manière pertinente les futurs inventaires, autant faunistiques que floristiques.

Durée de mise en œuvre**Coût du projet / Moyens humains**

1 an

Coût total de 45 000 euros pour 27 000 ha.

Contacts : Pierre-Alexis RAULT (vivarmor@orange.fr)Rozenn GUILLARD (environnement@lamballe-terre-mer.bzh)